



COMITÉ DIRECTEUR DU 21 MAI 2016

COMPTE RENDU

Comité directeur

✓ **Présents (15)**

Jean-Claude Bénintende, Claude Bredat, Bertrand Burlot, François Collin, Jean-Louis Coste, Hélène Davit, Jean-Louis Debiée, Pierre Demeyer, Alain Étienne, Jeff Fauchier, Véronique Gensac, Yves Gilles, Marc Lassalle, Jean-Claude Messmer, Sonia Ouldali.

✓ **Excusés (8) ayant donné pouvoir**

De Raphaël Acher à Pierre Demeyer,
De Pierre Braëms à Véronique Gensac,
De François Duchesne Delamotte à Yves Gilles,
De Sébastien Harre à Jean-Claude Bénintende,
De Rémy Kauffmann à Pierre Demeyer,
De Nicolas Lormeau à Yves Gilles,
De Jean-Pierre Pouleau à Bertrand Burlot,
De Thomas Sénac à Véronique Gensac.

✓ **Absents (2) : Michel Appriou et Boris Ribreux.**

Nombre de votants : 23

Invités : Éric Irvoas, Dominique Jean, Pierre-Paul Ménégos, Bénédicte Saury-Jourdain.

Direction technique nationale : Yves Goueslain.

Secrétariat : Sophie Maurel – Claude Beaumont.

Rappel OdJ

1. Appel d'offres assurances 2017-2020, point d'étape
2. Déclinaison opérationnelle des statuts et du R.I : règlement intérieur des comités nationaux
3. Organigramme :
 - Commission des Écoles de kite : changement de président - vote
 - Commission Médicale : nomination du kiné - vote
4. Point sur les licences
5. IFKO
6. Calendrier / échéances de fin d'année (délégation, reconnaissance haut niveau, convention d'objectifs, exercice budgétaire 2017)
7. Questions diverses

Jean-Claude Bénintende accueille les membres du Comité directeur et les invités. Bertrand Burlot ouvre la séance.

1. Appel d'offres assurances 2017-2020, point d'étape

Intervenant : Jean-Louis Coste

Le choix du courtier – SAAM-Verspieren – ayant été validé, la commission des Assurances a procédé à l'appel d'offres à assurances pour la période de 2017-2020.

Nous avons reçu trois réponses. La compagnie AXA a fait la meilleure proposition pour assurer le risque en « responsabilité civile » et en « individuelle accident ». AXA propose des tarifs attractifs pour la couverture « Individuelle Accident » du fait de la mutualisation du risque avec la « responsabilité civile ».

En raison de l'augmentation du rapport sinistres/primes, les primes de l'assurance en « responsabilité civile » devront être majorées. La majoration sera appliquée en début de période (en 2017) pour la durée de quatre ans. En raison de l'accidentologie en biplace constatée ces dernières années, la prime « responsabilité civile biplace » sera plus fortement impactée.

La fédération intégrera pour ses adhérents la couverture en responsabilité civile des activités de pleine nature. Cette assurance sera offerte par la FFVL à ses licenciés.

Le programme « Éduc'en ciel » est maintenu.

Une protection juridique sera proposée sur la licence fédérale.

Jean-Louis Coste rappelle que la couverture en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale. Il indique qu'afin de promouvoir en grand nombre l'assistance rapatriement et la protection juridique, ces options d'assurances pourraient être proposées sur la licence selon le principe du pré-cochage.

Le licencié aurait la possibilité de demander le remboursement de sa licence et/ou des options pré-cochées pendant une période à définir.

Marc Lassalle attire l'attention du Comité directeur sur le fait que cela pourrait être perçu comme de la vente forcée. Jean-Louis Coste répond que le pré-cochage a permis d'obtenir des tarifs très intéressants, notamment pour le secours et rapatriement et qu'en l'absence les compagnies appliquent des primes nettement plus élevées.

Hélène Davit demande que lors de la souscription licence la progression du coût de celle-ci en fonction des options validées soit affichée. Sa demande sera transmise à l'informaticien.

Jean-Claude Bénintende insiste sur le travail de communication à mettre en œuvre notamment pour informer les licenciés de la décision de la fédération de leur offrir la couverture « responsabilité civile de la multi activité ». Le moment le plus opportun est la Coupe Icare.

Véronique Gensac pense à une communication en deux temps :

- informer du choix de la compagnie d'assurances sur le prochain *Vol Passion* ;
- à l'automne communiquer sur la licence et la couverture de la multi-activité.

Yves Gilles évoque le sujet de la couverture d'assurance des structures, notamment pour les locaux, le matériel et les engins de sécurité. Jean-Louis Coste répond que concernant la responsabilité civile des locaux, il est prévu de demander au courtier de prévoir un contrat cadre à proposer aux associations. Les associations bénéficieront de la protection juridique et pourront comme actuellement assurer le matériel qu'elles utilisent ou mettent à disposition de leurs adhérents.

Est abordée la problématique de la couverture d'assurance des engins qui sont prêtés aux organisateurs pour assurer la sécurité des compétitions : en cas de sinistre c'est l'assurance obligatoire de ces véhicules qui est amenée à jouer. La commission des Assurances va demander au courtier de prévoir une assurance pour la prise en charge de la franchise et/ou à défaut une couverture complémentaire de l'assurance responsabilité civile souscrite par le propriétaire du véhicule prêté bénévolement pour des compétitions.

Marc Lassalle interroge la commission sur le choix du courtier : est-ce que SAAM-Verspieren continuera à se positionner en concurrence avec la fédération ? Jean-Claude Benintende informe le Comité directeur que SAAM a pris des engagements pour ne pas concurrencer la fédération.

Jean-Claude Benintende informe le Comité directeur que Maître de Boismilon, avocat de la fédération, est également appelé à suivre nos dossiers de sinistres auprès d'AXA. Il rappelle qu'AXA connaît bien la fédération puisqu'elle a été notre assureur dans le passé.

Vote : à main levée. Nombre de votants : 15 présents et 8 pouvoirs soit 23 votants,

Résultat du vote « choix d'AXA pour assurer la responsabilité civile et l'individuelle accident » : unanimité

2. Déclinaison opérationnelle des statuts et du règlement intérieur : règlement intérieur des comités nationaux

Véronique Gensac présente les projets de règlement intérieur des comités nationaux de Delta et de Parapente (respectivement CND et CNP).

Lors de la dernière assemblée générale la fédération a adopté de nouveaux statuts : les procédures doivent être mises à jour pour l'assemblée générale de 2017.

Les présidents des comités nationaux étant membres du Comité directeur et, pour les trois principaux, du Bureau directeur, il est indispensable que leurs assises aient lieu avant l'assemblée générale de la fédération. Les textes les plus urgents sont donc les règlements des comités nationaux afin de préparer les assises efficacement.

Les assises du comité national Parapente sont prévues le 20 novembre 2016, probablement au CREPS de Voiron ou à Lyon Saint-Exupéry. Les assises du comité national Delta auront lieu le même week-end.

Dans un souci de cohérence les deux textes des règlements intérieurs des comités Delta et Parapente sont très proches tout en tenant compte des spécificités de chaque pratique. La différence la plus évidente est le nombre de pratiquants des deux disciplines et leur répartition dans les clubs (pour le delta les pratiquants sont moins nombreux et éparpillés dans les associations).

Dans chaque règlement il est précisé que le Comité directeur est l'instance délibérative.

Une licence « dirigeant » (tarif non-pratiquant) comprenant un droit de vote sera créée pour mettre en évidence l'investissement du licencié dans une discipline.

Les comités nationaux seront constitués de six membres élus et de six autres membres désignés sur proposition du comité national concerné et validés par le Comité directeur. Cela permettra de répondre aux besoins en compétences précises, de rééquilibrer les composantes hommes/femmes et de maintenir le lien avec le Comité directeur.

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux du Comité directeur de la fédération.

Véronique Gensac demande un accord de principe du Comité directeur sur ces grandes orientations afin de pouvoir continuer à travailler sur le texte définitif qui sera proposé à son vote au mois d'octobre.

Le règlement intérieur de l'APL est moins urgent à traiter.

Jean-Claude Messmer fait part de sa volonté de consulter les membres de l'APL sur le projet de son règlement, notamment sur les points à arbitrer :

- La liste de diffusion des ligues : est-ce que l'ensemble du Comité directeur doit faire partie de la liste de diffusion ? ou est-ce que seul le président de la fédération doit recevoir les mails de l'APL ?
- Est-il souhaitable ou pas que les présidents de ligue puissent participer au Comité directeur ?
Il est rappelé qu'il était question de limiter le nombre de participants aux réunions du Comité directeur.
- Le budget propre de l'APL.

À noter que le règlement de l'APL précisera également que le Comité directeur est l'instance délibérative.

Un débat s'ensuit :

Yves Goueslain rappelle que les comités nationaux ont été créés pour répondre à des nécessités internes d'administration de la fédération afin de gérer les problématiques et l'organisation entre personnes concernées par la même discipline. À ce titre les comités nationaux sont des organes de réflexion, d'aide à la gestion pour le Comité directeur, qui permettent d'enrichir le fonctionnement et d'améliorer la gouvernance de la fédération.

Hélène Davit soulève la question de la représentativité des femmes au sein des comités nationaux : deux femmes au minimum.

Elle demande que soit rappelée la procédure de désignation dans le règlement des comités nationaux. Bénédicte Saury-Jourdain (commission Féminine) souhaiterait qu'une plus grande place soit faite aux femmes. Le Comité directeur lui demande de faire des propositions afin de faire émerger de nouvelles candidates pour les prochaines élections.

À la question relative aux autres comités nationaux Pierre Demeyer travaille également avec Véronique Gensac pour le comité national Kite.

Jean-Claude Messmer suggère que soit rappelée à tous la nécessité d'utiliser la charte graphique de la FFVL, afin de marquer très fort l'unité de la fédération. Véronique Gensac abonde dans ce sens.

Pierre Demeyer indique que le site du kite a adopté la nouvelle charte graphique et qu'il faudrait continuer d'améliorer l'aspect du portail fédéral.

Jeff Fauchier souhaiterait que le point relatif à la représentation des comités nationaux dans les territoires (point 5 dans le règlement du comité national Parapente et point 8 pour le Delta) soit mieux précisé :

- Pour le parapente, un référent dans chaque ligue, validé à la fois par la ligue et le CNP.
- Pour le delta, un représentant de la région ferait le lien avec le CND. Le représentant pouvant être le responsable de la formation, de la compétition...

Le responsable de la discipline de la ligue ne devra pas forcément être membre du comité national correspondant.

3. Organigramme

Commission des Écoles de kite : changement de président – vote

Suite à la démission du président de la commission des Écoles de kite Patrick Marchand, Éric Garnier, son prédécesseur à ce poste, est proposé pour le remplacer jusqu'à la fin de l'olympiade.

Vote : à main levée. Nombre de votants : 15 présents – 8 pouvoirs soit 23 votants

Résultat du vote « **Nomination d'Éric Garnier comme président de la commission des Écoles de kite** » :
unanimité

Commission Médicale – nomination du kiné fédéral

Le médecin fédéral national propose d'intégrer le kinésithérapeute de l'équipe de France de kite, Éric Conventi à la commission Médicale.

Vote à main levée. Nombre de votants : 15 présents et 8 pouvoirs soit 23 votants,

Résultat du vote « **nomination d'Éric Conventi au poste de kinésithérapeute fédéral** » : **unanimité**

4. Point sur les licences

On constate une augmentation de 1%.

Le DTN observe que l'augmentation n'est pas aussi forte que d'habitude.

Jean-Louis Debiée fait remarquer qu'on constate une baisse des licenciés pratiquant le delta en activité principale, et qu'un certain nombre de parapentistes s'essaient au delta en activité secondaire.

Il indique également que l'accidentologie en delta préoccupe le CND : après une année 2015 difficile, 2016 a mal débuté.

Jean-Louis Coste pose la question d'amener les pratiquants du kite à se licencier.

Pierre Demeyer explique que l'environnement du kite est très contrasté, d'où la difficulté.

Le niveau de souscription de licences se stabilise en club et tend même à augmenter.

En école, la problématique est différente et le nombre de licenciés diminue, en raison de l'aspect financier : coût de la licence qui s'ajoute au coût du stage. Jean-Louis Coste informe que le montant de la prime assurance en responsabilité civile ne sera pas modifié en 2017.

Jean-Louis Debiée est d'avis qu'il faut donner de la valeur ajoutée à ce que la fédération met en œuvre et mieux communiquer sur le travail accompli.

Marc Lassalle se déclare peu étonné de la pratique du kite sans licence : c'est un sport de loisir grand public qui ne nécessite pas d'assurance particulière.

François Collin répond que le kite est un sport plus risqué que la planche à voile et que la problématique des sites de pratique est plus importante.

Bertrand Burlot évoque le manque de visibilité des sites de kite.

Jeff Faucher et Yves Gilles rappellent que l'action des clubs est primordiale. Il faut insister auprès de la base et travailler à travers les clubs. Yves Gilles donne en exemple le club de Leucate. Véronique Gensac se déclare intéressée par un article à paraître sur *Vol Passion* ayant pour sujet sur la vie d'un club ou ses actions.

Comment fidéliser le stagiaire qui sort de l'école ?

Le DTN rappelle que la formation et l'encadrement sont confiés à des structures professionnelles. Par conséquent les clubs s'impliquent moins sur ces sujets et plus sur l'animation.

Remettre en question ce fonctionnement n'est pas le but mais il faut se questionner : est-ce que permettre le développement de grosses structures club, au moins pour le kite, serait une solution ?

Un audit vient d'être lancé en interne sur les besoins des professionnels du kite.

Pour Pierre-Paul Ménégos la relation professionnels-fédération est primordiale. Il existe des clubs-écoles qui jouent un rôle important dans la formation de leurs adhérents pour une pratique plus sécuritaire. Le mieux voler instaure une bonne dynamique. En kite ces formes de clubs doivent pouvoir également émerger.

Éric Irvoas indique qu'une enquête a été menée auprès des pratiquants non licenciés depuis 2014 (800 personnes) afin d'identifier les raisons de leur abandon : les réponses sont soit le transfert dans une autre région, soit par choix.

Bénédicte Saury-Jourdain a pratiqué de même pour la commission Féminine sur dix ans afin de savoir pourquoi les femmes ne renouvellent pas leur licence en parapente. Résultat : inadéquation de la formation. Sonia Ouldali trouve dommage que l'enquête n'ait porté que sur l'activité parapente.

Bertrand Burlot rappelle qu'une enquête similaire a été menée il y a quatre ou cinq ans dont le résultat prédominant était surtout l'abandon de l'activité.

Véronique Gensac suggère que chaque discipline mette en place un groupe de travail pour réfléchir à ses sujets concernant la licence.

5. IFKO (International Federation of Kitesports Organisations)

Jean-Claude Bénintende et François Collin ont rencontré le président de l'IFKO.

Jean-Claude Bénintende a expliqué à celui-ci l'antériorité de l'ISAF et la spécificité française.

François Collin est chargé de nous représenter auprès de l'IFKO.

Plusieurs AG extraordinaires de l'IFKO devront être organisées cette année.

Le but est de faire en sorte qu'il n'arrive pas au kite la même chose qu'à la planche à voile, et faire valoir les différentes disciplines et formats de compétitions du kitesurf.

Pour la construction de l'IFKO, actuellement quatre chantiers sont en cours :

- La compétition : la commission Compétition est très active en ce moment. Les championnats du monde sont organisés.
- L'accueil de nouveaux membres : intégration de l'Ile Maurice et de la Nouvelle Calédonie. L'objectif est d'atteindre 12 à 15 membres d'ici à la fin de l'année.
- La structuration et la rédaction de règlements. Une dizaine de commissions travaillent, notamment celles de la compétition, de la lutte contre le dopage et d'arbitrage. Notre médecin fédéral aide à la structuration de la commission Médicale.
- La formation : un partenariat IKO et IFKO est mis en œuvre pour un programme de formation.

Les finances de l'IFKO sont un peu limitées pour l'instant : tout le monde est bénévole.

Le droit d'entrée des fédérations est négligeable. Tout repose donc essentiellement sur le partenariat et le sponsoring. L'IFKO devrait accéder à des finances courant 2017.

6. Calendrier / échéances de fin d'années (délégation, reconnaissance du haut niveau, convention d'objectifs, exercice budgétaire 2017)

Planning des prochaines réunions :

Réunion de l'APL du 20 au 22 octobre 2016.

Il n'y aura pas d'élection du président de l'APL lors de cette réunion. Cette élection aura lieu avant l'AG de la fédération et après la création des nouvelles ligues. Dans le cas où un futur président de ligue souhaiterait devenir membre du Comité directeur, il devra déposer sa candidature, quitte à la retirer s'il est élu à la présidence de sa ligue.

Réunion du CD : 15 octobre 2016 à l'hôtel Ibis de Lyon La Part-Dieu.

Réunion du BD stratégique afin de faire le point sur l'avenir de la FFVL les 5 et 6 novembre 2016.

RASMO –les 18 et 19 novembre 2016, juste avant les assises du parapente au même endroit.

Assises du delta et du parapente : 20 novembre 2016 à Lyon Saint-Exupéry ou Voiron.

Assises du kite : date à fixer.

Réunion du CD le 10 décembre 2016 à l'hôtel Campanile de Lyon La Part-Dieu.

Réunion du CD – 28 janvier 2017 à l'hôtel Campanile de Lyon La Part-Dieu.

AG de la fédération le 25 mars 2017 à Lyon Saint-Exupéry, suivie d'une réunion du CD dont l'objet sera de présenter le fonctionnement fédéral, de désigner les présidents des commissions, lesquels devront présenter leur commission au CD suivant (17 mai 2017) pour validation.

Calendrier du ministère – Présentation du DTN

Deux processus importants doivent se dérouler dans l'avenir immédiat : les délégations et la reconnaissance des disciplines de haut niveau.

Les délégations : la fédération doit demander le renouvellement de la délégation pour les disciplines suivantes : delta, parapente, speed-riding, cerf-volant, kite et boomerang.

À la question de savoir ce qui nous ferait changer d'avis concernant le kite, Jean-Claude Bénintende répond qu'il serait dommage de tout laisser tomber maintenant, compte tenu de l'investissement qu'a fait notre fédération en temps et en finances.

Concernant la reconnaissance des disciplines de haut niveau, le DTN rappelle qu'actuellement deux disciplines sont reconnues de haut niveau : le parapente et le kitesurf.

Le dossier de reconnaissance du statut de haut niveau est traité durant l'été. L'ambition de l'État est de diviser par deux le nombre de disciplines de haut niveau.

Il faut donc recenser pour une discipline tous les formats de compétitions, les nations représentées et les sportifs concernés afin de savoir si nous pouvons espérer obtenir le statut de haut niveau pour la discipline.

Remarque : il faudra prévoir l'AG électorale de 2020 au plus tard fin décembre 2020. La nomination se faisant sur demande du président, il sera indispensable que le président soit élu pour proposer le DTN.

Yves Goueslain indique qu'il souhaite demeurer DTN de la FFVL.

Le dispositif du PES (Parcours d'Excellence Sportive) court jusque fin 2017.

Il sera remplacé par le PPF (Projet de Performance Fédéral) qui sera opérationnel à l'automne 2017.

La nouvelle équipe dirigeante de la fédération devra travailler jusque fin 2017 sur les décisions précédentes et préparera l'avenir du projet du haut niveau de la nouvelle olympiade.

Le Comité directeur, lors de sa réunion de janvier 2017, devra donc valider le projet du PPF pour transmission à la commission ministérielle.

2017 sera la dernière année de la convention d'objectifs (2014-2017). En avril 2017 le ministère transmettra le nouveau projet de convention d'objectifs 2018-2021.

1. Questions diverses

Règlement disciplinaire anti-dopage

Le ministère demande aux fédérations d'adopter un nouveau règlement de lutte contre le dopage. Le DTN explique qu'il s'agit d'appliquer un nouveau décret. Le texte de ce règlement est à adopter tel que proposé par le ministère. Les modifications concernent la constitution des commissions disciplinaires.

Il explique la procédure de contrôle antidopage : un contrôle peut être effectué :

- sur évènement selon calendrier fourni par le DTN chaque année ; c'est le cas actuellement : un contrôle a eu lieu sur une compétition de kitesurf en Bretagne ;
- sur demande de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) qui peut diligenter un contrôle sur un évènement ou un sportif ;
- à la demande d'une direction régionale ou départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale.

Dans le cas où un sportif serait contrôlé positif, la commission Disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFVL devra se réunir afin d'en étudier le dossier et prononcer le cas échéant une sanction.

Vote : à main levée. Nombre de votants : 15 présents – 8 pouvoirs soit 23 votants

Résultat du vote « **Validation du règlement de lutte contre le dopage** » à l'unanimité


Intervention SNMVL Assurances des moniteurs – intervention de Pierre-Paul Ménégoz

Pierre-Paul Ménégoz expose la situation de certains moniteurs professionnels, membres du SNMVL, qui ne se licencient pas à la fédération et qui n'y viendront pas. Le SNMVL se doit de prévoir une couverture d'assurance en responsabilité civile à proposer à ces enseignants.

Pierre-Paul Ménégoz demande au Comité directeur si le SNMVL pourrait proposer à ses adhérents les couvertures d'assurance de la FFVL pour la prochaine période d'assurance de 2017-2020.

FFVL	SNMVL
ASSURANCES	
Cotisation fédérale	Cotisation syndicat
cotisation syndicat <i>non obligatoire</i>	

TARIF



Jean-Claude Bénintende indique que le programme actuel d'assurance permet aux professionnels membres du SNMVL de bénéficier de la couverture du contrat fédéral, sans pour autant souscrire une licence.

Pierre-Paul Menegoz insiste sur la nécessité pour ces professionnels du vol libre de pouvoir souscrire des couvertures d'assurance, dont notamment d'indemnités journalières.

Jean-Louis Coste indique qu'il s'agit d'un point névralgique du dossier assurance car les indemnités journalières font que le rapport Sinistres /Primes de l'assurance individuelle accident est généralement mauvais.

Un accord de principe est donné pour que la commission des Assurances et le SNMVL travaillent à rédiger une convention.

Développement durable – Intervention de Sonia Ouldali

Concernant le compoundage des voiles : le prix de revente du polyamide est moins intéressant.

Nous pouvons envisager de faire une collecte de polyamide 6.6 lors de la Coupe Icare pour récupérer du matériel. Reste à régler le problème de désuspentage des voiles.

Concernant le réemploi direct : il faudrait se positionner comme facilitateur pour les personnes qui souhaitent récupérer du matériel. Cela pourrait se faire à partir du site Internet de la FFVL en fonction de la région.

Optimouv – organisation des déplacements des sportifs : Il est difficile pour la fédération d'utiliser ce système visant à optimiser les lieux de déplacements.

Réflexion en termes de responsabilité sociétale de la FFVL : pourrait-on envisager que la FFVL adopte un comportement différent dans le choix des fournisseurs, par exemple pour le choix de son établissement bancaire.

Sonia Ouldali pose la question de savoir si un membre du Comité directeur a des connaissances particulières dans ce domaine. Bénédicte Saury-Jourdain se propose de participer à un groupe de travail sur ce thème.

Commission des Espaces de pratique – intervention de Dominique Jean

Dominique Jean annonce qu'il ne se représentera pas à la présidence de la commission des Espaces de pratique à la prochaine AG. Un candidat est pressenti pour le remplacer.

Le dossier balises météo, suivi par Jean-Marc Ardhuin, avance pas à pas. Le recensement des cartes SIM prises en charge par la fédération est en cours.

Par ailleurs, Dominique Jean informe le Comité directeur de la situation de la ligue Rhône-Alpes. Le manque de conseiller technique s'y fait durement sentir ; les élus doivent prendre le relais. Un conseiller technique sera délégué à la ligue l'an prochain.

La création de la grande ligue et Auvergne - Rhône-Alpes se poursuit.

Commission Sécurité et Technique – intervention Claude Bredat

La commission Sécurité et Technique communique à travers *Vol Passion* – un article sécurité à chaque parution – et de *Nouv'ailes* – liens et rappels à chaque publication. Une première alerte « Aigle futé » a été lancée début avril. Des journées sécurité kite se sont déroulées les 9 et 10 mai en collaboration avec l'ENVSNS.

L'opération « Voler mieux » lancée début avril auprès des clubs connaît un grand succès : 20 600 € de budget ont été alloués à 66 clubs qui y ont répondu.

La réalisation de trois films sur la sécurité lors des différentes phases de décollage, de vol et d'atterrissage en parapente, a été confiée à la société de Maéva Giacometti.

Un projet similaire est en cours d'élaboration pour le delta.

Le Bureau directeur a consenti une rallonge budgétaire de 6 500 € pour mener à bien cette action.

Le kite a également élaboré un projet de script vidéo.

Une table ronde sur le thème de l'accidentologie et des facteurs humains est programmée sous le grand chapiteau de la Coupe Icare le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Fin de la réunion du Comité directeur. Jean-Claude Benintende remercie les participants.